

« Magnifica humanitas », chapitre 4 : le texte de l'encyclique commenté

Modifié le 28 mai 2026



En plus de l'IA générative, le pape, dans son encyclique, se penche sur le profilage algorithmique qui a pris de plus en plus de place dans nos vies. (Photo d'illustration) Maria / Adobe Stock

Dénonciation des abus, IA et travail, esclavage... Retrouvez les commentaires de la rédaction sur le chapitre 4 de l'encyclique « Magnifica humanitas » du pape Léon XIV, intitulé « Préserver l'humain dans la transformation. Vérité, travail, liberté ».

131. Après avoir esquissé le contexte dans lequel s'inscrit le défi de la transformation technologique, en particulier celui lié à l'IA et aux courants transhumanistes et posthumanistes, nous ne pouvons nous contenter d'analyses générales. Lorsque les langages et les outils changent, les gestes quotidiens et les relations sociales changent eux aussi. C'est pourquoi il faut s'attarder sur certains domaines dans lesquels ces transformations ont des répercussions très concrètes, parfois dramatiques. À la lumière des principes de la Doctrine sociale de l'Église, la transformation numérique nous invite à redécouvrir la vérité comme bien commun, à protéger la dignité du travail et à préserver la liberté contre toute dépendance et toute marchandisation.

La vérité comme bien commun

Vérité et démocratie

132. L'utilisation des plateformes numériques et des systèmes d'IA accélère les profonds changements qui touchent la communication publique et politique. Des outils qui pourraient favoriser le débat et la participation sont souvent utilisés pour construire des récits déformés et brouiller les frontières entre le vrai et le faux, en mélangeant données et opinions. La désinformation n'est pas née avec l'IA, mais elle trouve aujourd'hui en elle un puissant multiplicateur. La possibilité de manipuler des contenus, des images et des vidéos expose les citoyens à des perspectives partielles ou trompeuses. Le problème touche à la dimension culturelle et morale, car la qualité de la communication publique dépend directement de la confiance sociale et a une incidence sur celle-ci. Une information véridique, en effet, ne naît pas d'un contrôle centralisé ou automatisé. Dans le discours public, la vérité des faits possède une dimension rationnelle car elle exige la vérification, le recoupement des sources et la responsabilité argumentative ; mais la vérité est encore plus relationnelle, elle se construit à travers des liens de confiance et des pratiques partagées, dans une confrontation honnête avec les autres et avec le monde. Seule la recherche partagée de la vérité des faits, considérée comme un bien commun, peut fonder une communication juste.

133. Ceux qui disposent de puissantes ressources techniques et économiques – et, par là même, de nombreuses ressources humaines pour agir – ont une grande capacité à provoquer des changements culturels et, en fin de compte, à convaincre un nombre important de personnes de ce qu'est la vérité sur l'être humain, sur le monde, sur le sens de l'existence, sur la famille, voire sur Dieu. Il s'agit là d'un pouvoir pur, dépourvu de vérité, qui impose subtilement ou ouvertement ce qu'il veut que les autres considèrent comme vrai. Derrière tout cela se cache une racine malsaine difficile à reconnaître : le fait que « l'homme moderne est parfois convaincu, à tort, d'être le seul auteur de lui-même, de sa vie et de la société. C'est là une présomption, qui dérive de la fermeture égoïste sur lui-même » (1). Par conséquent, il pense pouvoir construire la réalité et considérer valable ce qui correspond le mieux à ses prétentions. Saint Jean-Paul II a réfléchi aux conséquences de la "crise autour de la vérité", allant jusqu'à affirmer qu'« une fois perdue l'idée d'une vérité universelle quant au Bien connaissable par la raison humaine, la conception de la conscience est, elle aussi, inévitablement modifiée » (2). Ainsi, la reconnaissance de vérités universellement valables qui nous précèdent et que la conscience doit accepter, vient à manquer. Cela a conduit le Pape François à se demander de manière réaliste : « Qu'est-ce que la loi sans la conviction, acquise après un long cheminement de réflexion et de sagesse, que tout être humain est sacré et inviolable ? » et à en conclure que « pour qu'une société ait un avenir, il lui faut cultiver le sens du respect en ce qui concerne la vérité de la dignité humaine à laquelle nous nous soumettons. Par conséquent, on n'évitera pas de tuer quelqu'un uniquement pour éluder la réprimande de la société et le poids de la loi, mais par conviction. C'est une vérité incontournable que nous reconnaissons par la raison et que nous acceptons par la conscience. Une société est noble et respectable aussi par son sens de quête de la vérité et son attachement aux vérités les plus fondamentales » (3).

134. La recherche de la vérité est un élément essentiel de la démocratie, qui est elle-même un instrument de participation au bien commun. Lorsque la question de savoir ce qui est vrai perd de son intérêt et qu'un pragmatisme se répand, se contentant de ce qui

semble utile ou efficace, la vie démocratique s'affaiblit. En effet, celle-ci ne se nourrit pas seulement de règles et de procédures, mais avant tout d'un rapport loyal aux faits et d'une réelle orientation vers le bien des personnes et de la société. Le désintérêt pour la vérité conduit lentement mais inexorablement à glisser vers le totalitarisme, pour lequel, comme l'a écrit la philosophe Hannah Arendt, les sujets idéaux ne sont pas tant ceux qui sont idéologiquement convaincu, mais « les gens pour qui la distinction entre fait et fiction (c'est-à-dire la réalité de l'expérience) et la distinction entre vrai et faux (c'est-à-dire les normes de la pensée) n'existent plus » (4).

Communication et imaginaire collectif

135. Dans cette perspective, il est important de rappeler que la communication « n'est pas seulement la transmission d'informations, mais aussi la création d'une culture » (5). Les contenus qui circulent dans les espaces numériques influencent la manière dont les personnes perçoivent le monde et introduisent dans la conscience collective des images et des récits qui orientent les désirs et influencent les choix quotidiens. Ce « n'est pas un monde parallèle ou purement virtuel » (6), car ce qui naît en ligne fait désormais partie intégrante de la vie des personnes, surtout des plus jeunes.

136. C'est pourquoi ceux qui contrôlent les plateformes numériques et les moyens de communication ont une capacité remarquable pour influencer l'imaginaire collectif et présenter comme désirable une certaine vision de la réalité. C'est un pouvoir qui doit être constamment éclairé par la recherche de la vérité et le respect de la dignité humaine, afin que la culture qui se développe sur internet ne devienne pas un instrument de distraction excessive, d'uniformisation et de domination, mais un espace où puissent s'épanouir la liberté intérieure et la pensée critique.

Pour une écologie de la communication

137. Le premier devoir qui nous incombe est de ne pas diaboliser ni idolâtrer les outils, mais de les maîtriser en partant d'un point d'ancrage : la vérité est un bien commun, et non la propriété de ceux qui détiennent le pouvoir ou la visibilité. Il faut donc promouvoir une écologie de la communication : sur le plan des règles publiques, cela signifie établir des normes qui rendent plus transparentes les logiques selon lesquelles les contenus sont sélectionnés et amplifiés et qui protègent les données personnelles ; sur le plan social et culturel, en revanche, cela implique le renforcement des corps intermédiaires, un journalisme sérieux et des lieux de débat où comptent davantage l'argumentation et la vérification que la réaction immédiate ; du côté de l'école et de la famille, la croissance du besoin d'une nouvelle conscience éducative et la formation à l'utilisation correcte et critique des outils numériques, de l'IA, des plateformes d'achat et d'investissement ; du côté de l'université, le grand défi de l'intégration des savoirs, en formant à la fois à la capacité de relier et de fusionner les connaissances pour appréhender la complexité, et aux techniques de vérification des faits.

138. Même les communautés chrétiennes doivent s'engager à communiquer de manière transparente et à rechercher fidèlement les faits. Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas. Nous avons assisté avec honte à la pénible découverte de vérités douloureuses concernant également des membres de l'Église et des réalités

ecclésiastiques. **En particulier, certains journalistes passionnés par la vérité ont joué un rôle fondamental dans la mise en lumière d'injustices et d'abus. À ces derniers je voudrais répéter les paroles que le Pape François a prononcées en s'adressant aux vaticanistes : « Je vous remercie aussi pour ce que vous racontez sur ce qui ne va pas dans l'Église, pour ce que vous nous aidez à ne pas cacher sous le tapis et pour la voix que vous avez donnée aux victimes »** (7). Cependant, la vigilance et la transparence sont avant tout une grave responsabilité de l'Église elle-même et nous ne devons pas attendre que d'autres nous obligent à affronter des vérités dérangeantes sur nous-mêmes.

Le commentaire de « La Croix »

En saluant le « *rôle fondamental* » des journalistes dans la lutte contre les abus, le pape pense certainement en particulier à Paola Ugaz. Il l'a connue au Pérou, son pays d'adoption. C'est elle qui, avec une poignée d'autres journalistes, a révélé en 2015 les multiples abus et la corruption [du puissant mouvement Sodalicio, dissout par le pape François](#) peu avant sa mort. À l'époque, Robert Prevost avait soutenu le travail de ces journalistes, alors confrontés au mur du silence de l'Église péruvienne et à des campagnes de harcèlement.

Moins de deux mois après son élection, Léon XIV était revenu sur cette affaire à l'occasion de la pièce de théâtre *Proyecto Ugaz*. Dans un message personnel, il remerciait les journalistes pour leur « *courage, patience et fidélité à la vérité* », jugeant leur travail nécessaire pour « *enraciner dans toute l'Église une culture de prévention qui ne tolère aucune forme d'abus : ni de pouvoir ou d'autorité, ni de conscience ou de spiritualité, ni d'abus sexuel* ».

Gonzague de Pontac

Une alliance éducative pour l'ère numérique

139. À une époque où la vérité est souvent soumise aux intérêts et aux stratégies de communication, le monde de l'éducation revêt une importance cruciale. Mais les transformations technologiques rapides mettent en évidence notre manque de préparation sur le plan éducatif. L'omniprésence des médias numériques engendre une culture de l'immédiateté et de l'hyperstimulation, qui alimente la fatigue, l'ennui et l'apathie face à l'effort nécessaire pour rechercher la vérité.

140. Au contraire, les processus éducatifs ont besoin de temps de croissance, d'une confrontation avec la réalité au-delà des apparences et d'un cheminement patient. La question est fondamentale, car toute technologie éduque ceux qui l'utilisent. Éduquer à l'utilisation de l'IA implique donc d'éduquer à décider quand et pourquoi ne pas l'utiliser. La rapidité et la facilité avec lesquelles on obtient une réponse ou une synthèse risquent d'éteindre le désir de poser des questions, qui ne porte ses fruits qu'avec le temps. Comme l'écrit Platon, les choses les plus profondes et les plus importantes ne s'apprennent qu'après beaucoup de temps et d'efforts, en s'engageant dans la discussion avec les autres pour « frotter » les concepts et les expériences comme s'il s'agissait de silex, jusqu'à ce que jaillisse en nous l'étincelle de la compréhension (8). Nous devons nous éduquer à jeûner de l'IA et protéger nos jeunes de la promesse de la

machine parfaite, de cette séduction subtile qui fait paraître inutile la pensée humaine précisément au moment où elle est la plus nécessaire.

141. Ces dernières années, la littérature psychologique et psychiatrique a mis en évidence avec une insistance croissante comment une exposition précoce et non encadrée aux appareils numériques et aux *réseaux sociaux* peut avoir des répercussions négatives sur le sommeil, l'attention, la régulation émotionnelle et la vie relationnelle, en particulier chez les plus jeunes, avec des conséquences parfois dramatiques. À cela s'ajoute la facilité d'accès à des scènes violentes ou cruelles, qui blessent la sensibilité, à des contenus pornographiques et hypersexualisés, à des messages qui banalisent le corps et l'affectivité, ainsi qu'à des propositions qui normalisent des comportements à risque. Sur Internet, les phénomènes de détournement de mineurs, de chantage et d'exploitation sexuelle ne sont pas rares ; ils sont rendus plus insidieux par l'utilisation de faux profils, d'algorithmes qui amplifient les contacts dangereux et d'outils d'IA capables de manipuler des images et des vidéos. Le fait de disposer trop tôt d'un téléphone portable personnel et de l'utiliser sans contrôle parental peut accentuer la fragilité et favoriser les dépendances chez les jeunes, les exposant à des dynamiques d'isolement, de harcèlement et de cyberharcèlement, ainsi qu'à des pressions pour partager des images intimes ou des données sensibles.

142. Il est difficile pour les parents de résister seuls au conditionnement des modèles économiques qui monétisent l'attention et le temps. C'est pourquoi une alliance entre les responsables politiques, les institutions éducatives et les familles est indispensable, afin d'apporter un soutien concret aux adultes dans leur devoir. Il faut s'opposer, par des choix publics à long terme, aux intérêts immédiats des plateformes – concentrées entre quelques mains – lorsqu'ils vont à l'encontre du bien-être des mineurs. Dans cette perspective, il convient de prendre des mesures législatives qui fixent des limites d'âge, responsabilisent les fournisseurs de services – sans faire peser la charge de ces restrictions sur les familles – et prévoient des protections spécifiques contre toute forme d'exploitation et de violence sexuelle en ligne, afin de protéger véritablement l'enfance et l'adolescence en tant que biens précieux confiés à nos soins (9). Dans le même temps, il faut éduquer les enfants, les adolescents et les jeunes afin qu'ils apprennent à reconnaître les manipulations, à défendre leur dignité et à respecter celle des autres, y compris dans les environnements numériques (10).

Le rôle central de l'école

143. L'école est le lieu où les nouvelles générations peuvent apprendre à rechercher et à aimer la vérité, à s'interroger sur le sens de la vie et sur la dignité de chaque personne. C'est pourquoi de nombreux parents, qui souhaitent que leurs enfants grandissent en développant des capacités relationnelles, un esprit critique et des valeurs solides, placent de grands espoirs en elle, qu'ils considèrent comme une alliée précieuse dans l'éducation de leurs enfants. Les parents ont en effet le droit primordial et inaliénable de choisir le type d'instruction et de formation à donner à leurs enfants, conformément à leurs convictions morales, culturelles et religieuses. Le monde scolaire, aujourd'hui, est confronté à des défis qui ne peuvent être reportés.

144. Le premier défi est d'ordre sociopolitique. Tant au sein des différents pays qu'entre les différentes régions du monde, de fortes inégalités persistent en matière d'accès à

l'éducation de base et à l'enseignement supérieur. Dans bon nombre de pays, l'État n'a pas encore investi les ressources nécessaires pour garantir à tous une éducation de qualité, tant en soutenant de manière adéquate le système scolaire public qu'en soutenant les établissements privés qui offrent ce service fondamental. Lorsqu'une part importante de l'enseignement, à différents niveaux, est confiée à des établissements privés, il peut arriver que l'accès à l'école soit trop dépendant des moyens financiers des familles, en l'absence d'un soutien public adéquat. Face à ce risque, il convient toutefois de reconnaître et de soutenir la contribution de nombreuses œuvres éducatives catholiques qui, bien qu'étant des établissements privés, garantissent un accueil inclusif aux enfants et aux jeunes de toutes origines, même lorsque la situation économique des familles ne le permet pas.

145. Le deuxième grand défi est pédagogique. De nombreux systèmes éducatifs peinent à s'adapter au rythme des changements et à soutenir un épanouissement global des élèves. Le développement des technologies de l'information et de l'IA rend rapidement inadéquats les programmes d'études conçus pour une autre époque, tandis que l'organisation de l'école, les espaces, les méthodes d'évaluation et la figure même de l'enseignant doivent être repensés dans la perspective d'une éducation véritablement globale, ouverte à toutes les dimensions de la personne. Il est nécessaire de soutenir la formation continue des enseignants tout au long de leur vie professionnelle, afin qu'ils sachent dialoguer de manière positive avec les nouvelles technologies, en aidant les élèves à en faire un usage responsable, critique et créatif, et à ne pas subir passivement leur influence.

146. Le troisième grand défi est d'ordre intellectuel et lié à la sagesse. Si nous ne faisons pas attention, un système éducatif dépourvu d'amour pour la vérité risque de voir le jour, dans lequel le flux incessant d'informations se substitue à la recherche, à la réflexion et au discernement. Les connaissances fragmentaires se multiplient mais il devient plus difficile d'appréhender la réalité dans son ensemble, de poser des questions sur le sens des choses et de développer une véritable pensée critique et créative. De nombreux éducateurs perçoivent déjà les signes d'une possible déshumanisation où les personnes savent beaucoup de choses mais peinent à donner un sens à leur vie, notamment en raison de leur incapacité à relier les informations et les connaissances, et à ne pas en perdre de vue le sens. Il faut promouvoir une véritable hygiène de l'attention : des rythmes qui prévoient le silence, l'étude approfondie, la lecture, la confrontation mesurée ; sans ces éléments, la liberté intérieure risque d'être compromise.

147. La Doctrine sociale de l'Église invite les familles, les écoles, les communautés chrétiennes et les institutions publiques à une alliance éducative renouvelée. Celle-ci se concrétise lorsque les principes fondamentaux se traduisent en objectifs éducatifs : éduquer à la sobriété et au sens de la limite ; éduquer à la reconnaissance du droit, de l'autre et de ceux qui viendront après nous, à jouir des biens qui nous sont donnés ou que l'ingéniosité humaine rend disponibles ; éduquer à la liberté et à la responsabilité ; éduquer au sens de la transcendance et au bien commun. L'école n'est pas appelée à courir après la rapidité du monde numérique, mais à offrir ce que le numérique seul ne peut donner : du temps partagé pour apprendre et des relations de confiance.

La dignité du travail dans la transition numérique

La valeur du travail

148. Depuis la naissance de la Doctrine sociale, avec *Rerum novarum*, l'Église a attiré l'attention sur la protection des travailleurs et sur la nécessité de lutter contre toute forme d'exploitation. Mais, surtout, le Magistère a reconnu dans le travail « la clé essentielle » (11) pour comprendre l'ensemble de la question sociale, car c'est à travers lui que la personne développe de nombreuses dimensions de son existence. C'est dans cette perspective que l'on comprend également la grande intuition de saint Benoît de Nursie, qui a uni la prière et le travail en indiquant l'activité quotidienne comme partie de la réponse de la personne à l'appel de Dieu. Créés à l'image du Créateur, par nos œuvres nous prolongeons les siennes, nous contribuons au progrès de la société et à la construction du bien commun, nous mettons à profit les capacités reçues, nous améliorons et embellissons le monde, nous soutenons nos familles, nous entrons dans des relations de coopération et nous apprenons à construire ensemble, dans l'écoute et le dialogue, quelque chose que personne ne pourrait réaliser seul.

Le commentaire de « La Croix »

Le chapitre 4 de *Magnifica humanitas*, le plus long de l'encyclique, est aussi le plus concret : Léon XIV y fait de l'impact de l'IA sur le travail une question centrale. L'enjeu n'est pas seulement de savoir si les algorithmes seront efficaces, mais ce qu'ils feront aux travailleurs : leur place, leur salaire, leur dignité... En ce sens, l'IA devient pour Léon XIV une nouvelle « *question ouvrière* ».

Et le pape s'inscrit dans une longue filiation. Léon XIII fournit le point de départ avec *Rerum novarum*, en 1891 : face à la révolution industrielle, l'Église avait pris au sérieux le conflit entre capital et travail – cherchant une voie alternative à la fois au communisme, au socialisme et au libéralisme –, la protection des ouvriers et le salaire juste. Mais la référence centrale reste Jean-Paul II, très cité. Dans *Laborem exercens*, en 1981, le pape polonais fait du travail « *la clé essentielle* » de toute la question sociale : non parce qu'il produit des richesses, mais parce qu'il engage la personne elle-même. Léon XIV applique cette idée au monde numérisé.

Mikaël Corre

149. C'est pourquoi le travail n'est pas un simple instrument, mais il exprime et renforce la dignité de notre vie. Il est une exigence inscrite dans la condition humaine, un chemin ordinaire vers la maturité, le développement et l'épanouissement personnel. Dans cette optique, les aides économiques aux pauvres restent parfois nécessaires dans les situations d'urgence, mais elles ne peuvent devenir la seule réponse, car l'objectif est de permettre à chacun de vivre dignement grâce à son travail (12).

150. Aujourd'hui, l'imbrication entre l'automatisation, la robotique et l'IA transforme rapidement la structure même du travail. Selon certains, cela apportera de grandes améliorations pour tous. En réalité, les « nouvelles façons » de travailler ne sont pas nécessairement meilleures « alors que l'IA promet de stimuler la productivité en prenant en charge des tâches ordinaires, les travailleurs sont souvent contraints de s'adapter à la vitesse et aux exigences des machines, au lieu que ces dernières soient conçues pour aider ceux qui travaillent. **Ainsi, contrairement aux avantages annoncés de l'IA, les approches actuelles de la technologie peuvent paradoxalement déqualifier les**

travailleurs, les soumettre à une surveillance automatisée et les reléguer à des tâches rigides et répétitives. La nécessité de suivre le rythme de la technologie peut éroder le sentiment d'autonomie des travailleurs et étouffer les compétences innovantes qu'ils sont appelés à apporter à leur travail » (13). C'est précisément pour éviter cette dérive qu'il faut concevoir des systèmes centrés sur la personne et non seulement sur la performance.

Le commentaire de La Croix

Dans cette citation de la note « *Antiqua et nova* », publiée en 2025 par deux dicastères du Vatican, il est question des effets réels de l'IA sur le travail. Rome pointe ici les fausses promesses de l'industrie de la tech : une rhétorique désormais bien répandue consiste à présenter l'IA comme un simple « *assistant* » qui permettra aux travailleurs de se « *libérer du temps* » pour se consacrer aux « *tâches à plus grande valeur ajoutée* ».

Mais les travaux de sciences sociales, qui se multiplient depuis quelques années sur le sujet, décrivent une [réalité plus contrastée](#). Non seulement nous tendons à surestimer le temps que ces outils nous font gagner, mais nous en oublions aussi les « effets rebonds » associés. La plupart des outils numériques, en fluidifiant notre communication, ont aussi accéléré la cadence de nos vies, en particulier professionnelles (e-mails, plateformes de visioconférence, etc.).

« *L'intérêt d'une entreprise qui vise des gains de productivité, c'est toujours de réduire le coût du travail, pas de dégager du temps pour ses salariés* », indiquait à La Croix l'économiste Malo Mofakhami en 2025. « *Quand elle est entre les mains de l'employeur, l'IA devient un instrument de déqualification et d'intensification du travail* », renchérisait le sociologue du travail Juan Sebastian Carbonell (1). Le recours à l'IA permet en effet à l'employeur de décomposer le travail en une série de tâches plus simples et donc moins bien payées. C'est de cela que parle Léon XIV quand il évoque la « *déqualification* » des travailleurs et leur relégation à des « *tâches rigides et répétitives* ».

(1) Lire sur le sujet son livre *Un taylorisme augmenté. Critique de l'intelligence artificielle* (Amsterdam, 2025).

Mélinée Le Priol

Le problème du chômage

151. Saint Jean-Paul II a rappelé que le chômage est un mal grave qui, surtout lorsqu'il prend des proportions massives, peut devenir une véritable calamité sociale, qui interpelle tout particulièrement la responsabilité de l'État (14). Aujourd'hui, dans la quatrième révolution industrielle, cette préoccupation s'accroît car l'innovation n'est souvent accueillie qu'en fonction de la réduction des coûts et de l'augmentation des profits (15). Dans certains contextes, il est réaliste de craindre une contraction significative et rapide des emplois disponibles, avec un effet domino qui touche profondément les familles, les jeunes et les économies locales. Dans de nombreux secteurs, cela se traduit déjà par de nouvelles formes de précarité et d'inégalité, avec des rémunérations très élevées pour une minorité hautement spécialisée et des salaires de plus en plus bas pour une grande partie de la population active.

152. Il est certes souhaitable que la technologie soulage l'homme de certains travaux particulièrement pénibles, répétitifs ou dangereux et qu'elle apporte un soutien intelligent à l'activité humaine, mais la règle générale doit rester la protection des emplois et du rôle irremplaçable de la personne. La recherche d'un profit plus élevé ne peut justifier des choix qui sacrifient systématiquement l'emploi, car la personne humaine est une fin et non un moyen, et l'ordre économique doit rester soumis à sa dignité et au bien commun.

153. Parallèlement nous devons reconnaître que chaque transition réelle s'opère par à-coups : elle est inégale, fragmentaire, parfois conflictuelle. Il n'existe donc pas de modèle de changement unique ni de solution globale : il existe des territoires et des histoires qui exigent des réponses différentes. Compte tenu des inégalités qui caractérisent notre monde, la diffusion de l'IA et des systèmes informatiques produit des effets différents selon les lieux. Les sociétés riches s'automatisent rapidement et de manière chaotique, réduisant le besoin de main-d'œuvre, ce qui engendre des zones de chômage et des frictions institutionnelles. De vastes régions du monde, en revanche, restent prisonnières d'économies hybrides où le travail humain sous-payé et des technologies partielles coexistent sans jamais vraiment se transformer. Ces territoires deviennent des réservoirs de main-d'œuvre précaire et des foyers d'instabilité et de migrations forcées. Les solutions doivent donc être trouvées aux niveaux national et local, en impliquant les communautés intermédiaires. Il faut des outils capables de s'adapter : des modèles articulés, des expérimentations locales, des redistributions progressives, de nouveaux droits d'accès aux biens essentiels. Sans rechercher une harmonie abstraite, il s'agit de construire des formes concrètes de coexistence humaine dans cette transformation.

154. Le travail reste une dimension fondamentale de l'expérience humaine : non pas seulement un moyen de subsistance, mais aussi un lieu d'expression, de relations et de contribution à la communauté. C'est pourquoi les problèmes liés au travail ne concernent pas uniquement le revenu nécessaire à la survie des familles. Une société qui ne garantirait du travail qu'à une petite partie de la population exposerait beaucoup de personnes à une situation d'inactivité forcée, d'absence de responsabilités, de manque d'engagement et de stimuli quotidiens, avec pour conséquence un appauvrissement humain et culturel en contradiction avec le niveau élevé de développement technique. Nous serions alors confrontés à un paradoxe de progrès matériel et de régression anthropologique, dans lequel les conditions d'une paix sociale juste et stable viendraient à manquer. C'est pourquoi la Doctrine sociale de l'Église insiste sur le fait que l'accès au travail pour tous doit rester un objectif prioritaire des politiques publiques et des processus économiques, un critère d'évaluation de la qualité humaine d'un modèle de développement (16). D'ailleurs, dans les régions du monde où le travail tend à diminuer ou à se transformer radicalement sous l'effet de processus technologiques et organisationnels qui échappent au contrôle démocratique, il est nécessaire de repenser le travail lui-même et sa relation avec la citoyenneté, afin que l'absence d'emploi ne compromette pas la participation sociale.

155. À la lumière de cette conviction nous pouvons également relire l'histoire de la Doctrine sociale de l'Église après *Rerum novarum*. Les initiatives nées dans ce sillage – associations, syndicats, coopératives, œuvres caritatives – ont contribué de manière décisive à améliorer la législation du travail, à protéger les plus vulnérables et à promouvoir des conditions plus humaines (17). Aujourd'hui, cependant, ces instruments

ne suffisent plus à eux seuls face aux transformations induites par l'IA, la nouvelle organisation des marchés et une compétitivité qui se soucie rarement de la durabilité sociale. Un nouvel effort concerté des responsables politiques, des organisations de travailleurs, du monde des entreprises et de la communauté scientifique est nécessaire pour élaborer rapidement des règles et des protections adéquates et partagées, y compris au niveau international (18). Les organisations syndicales, que l'Église a toujours soutenues, sont appelées à s'ouvrir aux nouvelles formes de travail et aux nouveaux travailleurs, afin de les représenter et de les défendre dans un contexte où, sans choix courageux, se profilent davantage de pauvreté et d'inégalités, avec une multitude d'exclus entourés de machines et de systèmes automatisés qui ont pris leur place.

156. Dans cette transition, il ne suffit pas de réagir lorsque des emplois disparaissent, mais il faut anticiper la transformation. Une voie envisageable consiste tout d'abord à fixer des critères sociaux pour l'innovation : toute mise en place de l'automatisation et de l'IA devrait s'accompagner de mesures vérifiables en matière de protection de l'emploi, de reconversion professionnelle et de participation des travailleurs, afin que la technologie vise à libérer du temps et des capacités humaines, et non à générer de l'exclusion. Deuxièmement, il est nécessaire que des politiques actives rendent accessibles à tous la formation continue et les transitions professionnelles, sans faire peser sur les individus l'intégralité du coût de l'adaptation aux transformations. Enfin, il faut une responsabilité des entreprises qui inclue la qualité et la dignité du travail parmi les indicateurs de réussite. Lorsque ces conditions sont réunies, l'innovation peut devenir l'alliée d'un travail plus sûr, plus créatif et plus digne ; lorsqu'elles font défaut, elle tend à se transformer en une accélération de l'injustice.

Une économie qui valorise la dignité

157. Le marché du travail est l'un des domaines où les risques liés aux nouvelles technologies apparaissent le plus clairement. C'est pourquoi il faut rappeler que la liberté économique n'est pas absolue. Elle doit toujours être mesurée à l'aune du bien commun et de la dignité de chaque personne. L'initiative entrepreneuriale peut être une véritable vocation, capable de générer de la richesse et d'améliorer la vie de tous, à condition que la création d'emplois dignes et de valeur soit considérée comme une partie essentielle de son service à la société et non comme une variable dépendant uniquement du profit (19).

158. Avec un esprit prophétique, le Pape François a mis en garde contre une liberté économique qui n'est proclamée qu'en paroles, alors que les conditions réelles empêchent beaucoup de personnes d'en bénéficier effectivement (20). Les modèles économiques qui exaltent l'efficacité et la réussite individuelle ont tendance à considérer comme inutile ou peu rentable l'investissement dans les personnes issues de situations défavorisées ou dont le parcours de croissance est plus lent, comme si leur destin dépendait exclusivement de leur capacité à suivre le rythme des gagnants. En réalité, une société juste exige un État présent et des institutions civiles capables de dépasser la seule logique de l'efficacité, en orientant explicitement les ressources, la créativité et les normes en faveur des plus vulnérables (21). Au lieu d'attendre les bénéfices d'une croissance qui éventuellement profitera aussi aux pauvres, il faut des choix qui rendent la croissance inclusive dès le départ. Les expériences des dernières décennies montrent

que, lors des crises économiques et financières, ce sont toujours les pauvres qui paient le prix le plus élevé, tandis que les théories qui promettent un bien-être général automatique s'avèrent souvent illusoires.

159. Depuis plus de quatre-vingts ans, on constate la nécessité de dépasser les paramètres actuels de mesure du niveau de développement étroitement liés au concept de Produit Intérieur Brut (PIB). Presque systématiquement, le PIB néglige des aspects essentiels du bien-être global des personnes et de l'environnement. Parallèlement, le PIB valorise des activités qui ont un impact, à court ou à long terme, sur la vie de notre planète. La mise au point de paramètres et d'indicateurs complémentaires au PIB est décisive pour améliorer les données de base utilisées pour effectuer des analyses, prendre des décisions politiques et économiques, et définir les priorités régionales, nationales et internationales. L'introduction de nouveaux paramètres permettra d'évaluer, avec une vision large et adaptée à notre époque, les effets des décisions législatives et réglementaires sur la dignité du travail, la prospérité partagée, la réduction des inégalités et la protection de l'environnement. Elle aura également une incidence sur le concept même de développement, sur les processus de formation, sur les mentalités et l'opinion publique, et aussi sur la paix qui n'est véritable que si elle repose sur la justice.

160. La finance a pris une importance croissante ces dernières années et a connu une forte innovation également suite à l'introduction des cryptomonnaies. Les réflexions et les indications contenues dans le Magistère de mes Prédécesseurs, en particulier dans les Encycliques, ont mis en évidence que le fonctionnement de l'intermédiation financière « lorsqu'il est déconnecté des justes fondements anthropologiques et moraux, non seulement produit des abus et des injustices évidents, mais se révèle capable de créer des crises systémiques de portée mondiale » (22). Il est tout aussi vrai que la rentabilité du capital risque de se substituer au revenu du travail, souvent relégué en marge des principaux intérêts du système économique. Pourtant, l'épargne qui se transforme en crédit pour l'économie réelle, et pour créer des emplois salariés ou indépendants, reste centrale pour le développement et pour les investissements qui doivent accompagner les transitions en cours. La fonction sociale du crédit reste irremplaçable. La finance pour la finance est bien différente de la finance pour le développement et pour la création et l'évolution du travail.

161. Cette perspective doit s'inscrire dans une vision plus large des dynamiques mondiales. La richesse mondiale a augmenté en termes absolus, mais sa concentration entre quelques mains s'est accentuée et les déséquilibres se sont creusés, tant entre les pays qu'au sein d'un même pays : « Quelques-uns ont trop et trop de personnes ont trop peu, telle est la logique d'aujourd'hui » (23). Les progrès scientifiques et technologiques, y compris dans le domaine médical, ne sont pas facilement accessibles à la grande majorité de la population, comme on l'a vu de manière dramatique lors de la récente pandémie de Covid-19. Alors que dans certaines régions, on investit dans des interventions superflues ou dans des rêves d'amélioration individuelle que peu de gens peuvent se permettre, dans d'autres parties du monde, il manque encore des équipements essentiels pour sauver des millions de vies humaines. Penser que les nouvelles technologies profiteront automatiquement à tous, c'est ignorer une évidence : si l'on ne gère pas les transformations en se fixant comme objectif prioritaire, dès la phase de conception, la prévention de nouvelles disparités supplémentaires, le progrès technologique engendrera automatiquement des inégalités structurelles. La justice

passé aujourd'hui aussi par l'accès aux bienfaits de l'innovation : soins, connaissances, outils, opportunités.

162. Il faut certes des lois justes et des instruments de redistribution qui corrigent les déséquilibres, notamment par le biais de systèmes fiscaux en allégeant la charge pesant sur les plus faibles et exigeant davantage de ceux qui disposent de ressources plus importantes. Mais il ne faut pas considérer la recherche de la justice sociale comme une question distincte et postérieure à la production de richesse, comme si l'économie devait simplement créer de la valeur et la politique n'intervenir qu'ensuite pour la redistribuer. Au contraire, la justice concerne toutes les phases de l'activité économique, de la mobilisation des ressources au financement, de la production à la consommation, et chaque choix a des conséquences morales (24).

163. À plus forte raison, à l'ère de l'IA et de la robotique, il n'est plus possible de se fier uniquement à la "main invisible" du marché (25) : la politique a pour mission d'orienter les dynamiques économique-technologiques vers le bien commun, en favorisant un travail décent, l'inclusion sociale et une égale répartition des bénéfices de l'innovation. Comme de nombreuses décisions économiques dépassent les frontières des États, une coopération internationale capable de définir des stratégies communes est également nécessaire, surtout en faveur des pays et des groupes les plus vulnérables, afin de promouvoir le développement et de dépasser l'assistanat. La logique qui inspire ces choix est celle de l'infinie dignité de chaque personne, du bien commun et d'un monde véritablement pensé pour tous. L'interdépendance entre paix et développement, comme l'écrivait prophétiquement en 1967 saint Paul VI (26), pourrait ainsi être actualisée aujourd'hui : la prospérité ne peut contribuer à construire et à renforcer la paix que si elle est généralisée, inclusive et durable.

164. Concrètement, orienter l'économie vers la dignité signifie adopter certains critères d'action stables, même à l'ère de l'IA. Tout d'abord, la transparence et la responsabilité : lorsque les données et les algorithmes influencent l'octroi de crédits, la sélection du personnel, l'accès aux services ou aux opportunités, il est nécessaire que les décisions soient compréhensibles, contestables et soumises à un contrôle, afin que la personne ne soit pas réduite à un simple profil. En second lieu, l'inclusion et l'accès : les bénéfices de l'innovation doivent s'accompagner d'investissements dans les compétences, les infrastructures et les services essentiels, afin que la technologie ne creuse pas davantage le fossé entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas. Enfin, des mesures d'équité : la fiscalité, la protection sociale et les politiques industrielles doivent corriger les déséquilibres créés par la concentration de la richesse et du pouvoir. Ces critères ne sont pas un frein à l'innovation : ils la rendent, en réalité, viable et humaine.

Famille et jeunes : conditions sociales de l'espérance

165. La famille est un bien social primordial. Fondée sur l'union stable entre un homme et une femme, elle est le premier milieu dans lequel chacun développe ses potentialités, prend conscience de sa dignité et apprend les premières formes de vérité et de bonté, en intériorisant des habitudes qui préparent à la vie sociale (27). Première société naturelle, dotée de droits originels, la famille est la cellule fondamentale et irremplaçable de toute organisation communautaire (28). Par conséquent, lorsque les projets politiques et les

grandes décisions économiques la relèguent à un rôle marginal ou secondaire, la croissance authentique de l'ensemble du corps social s'en trouve compromise (29).

166. La famille est toutefois un bien social fragile, qui subit de plein fouet les transformations économiques et technologiques qui bouleversent le monde du travail, et qui a besoin d'un soutien culturel, juridique et économique. L'impact dévastateur du chômage et de la précarité sur le tissu familial est bien connu. À court terme, il peut sembler avantageux de réduire le coût du travail ou de maximiser l'efficacité financière, mais à long terme, cela sape les fondements mêmes de la vie en société : tandis que l'on célèbre les succès technologiques, la structure sociale s'érode progressivement, comme sous l'effet d'un virus silencieux.

167. Pour les jeunes, la précarité de l'emploi est particulièrement dramatique. Comme le rappellent les évêques des États-Unis d'Amérique, le travail n'est pas seulement source de revenus, mais un domaine déterminant où se forge l'identité, où se nouent des amitiés et des relations, où l'on apprend des responsabilités concrètes et où l'on discerne sa vocation (30). Lorsque l'accès à l'emploi est entravé par des taux de chômage élevés, des systèmes de formation inadéquats ou des barrières structurelles, de nombreux jeunes voient leur cheminement vers l'épanouissement humain et professionnel bloqué. La nécessité de changer plusieurs fois d'emploi au cours de la vie exige des parcours de mise à jour et de requalification permanents, qui rendent les nouvelles générations capables d'assumer, avec compétence et autonomie, les risques d'un contexte économique changeant et souvent imprévisible (31).

168. Il en découle une responsabilité publique spécifique. L'État a le devoir de soutenir l'activité des entreprises en créant des conditions favorables à l'emploi, en favorisant le travail là où il fait défaut et en le défendant en temps de crise, car il est un bien essentiel pour les familles et pour la société (32). En particulier en cette période de profondes transformations technologiques, une créativité politique en faveur du travail qui place la famille et les nouvelles générations au centre est requise, si nous ne voulons pas que les progrès économiques se traduisent par de nouvelles formes d'insécurité et d'exclusion.

169. Soutenir les familles et les jeunes dans cette transition nécessite des choix qui rendent la stabilité possible. Ainsi qu'indiqué plus haut, il faut des politiques de l'emploi qui favorisent la continuité et la qualité de ce dernier, en luttant contre la précarité comme condition normale de vie et en promouvant des parcours réalistes d'accès à l'emploi et d'évolution professionnelle. Deuxièmement, il faut des mesures qui garantissent des rythmes humains : sans équilibre entre travail, services et repos, la famille s'affaiblit et les jeunes ont du mal à développer leur sens de la responsabilité. De plus, il est essentiel d'investir dans une formation et une reconversion accessibles, afin que la mobilité professionnelle exigée par l'économie numérique ne devienne pas une sélection cruelle entre ceux qui peuvent se former et ceux qui ne le peuvent pas. Enfin, il faut soutenir les liens sociaux : des réseaux et des communautés éducatives qui accompagnent les choix de vie et empêchent que l'incertitude ne génère solitude et dépendances. Ainsi, la transformation technologique peut être traversée sans briser ce qui rend une société féconde : la capacité de construire l'avenir.

Préserver la liberté face à la dépendance et à la marchandisation

Dépendances et contrôle social

170. Après avoir abordé les thèmes de la vérité et de l'éducation, du travail et de la famille, nous devons maintenant nous pencher sur l'impact de la révolution numérique sur la liberté humaine, en réfléchissant à la manière d'affronter tant les risques liés à la psychologie individuelle que les grands drames sociaux. Il ne faut pas sous-estimer les formes les plus subtiles de dépendance liées à l'économie numérique de l'attention, où les plateformes et les services sont conçus pour capter le temps et le regard des utilisateurs, en exploitant leurs fragilités et en affaiblissant leur liberté intérieure. Lorsque des modèles commerciaux prospèrent sur la faiblesse humaine, la personne est traitée comme un moyen et non comme une fin, et ceux qui conçoivent ou financent ces systèmes assument une responsabilité morale à laquelle ils ne peuvent se soustraire. Il est urgent de promouvoir une utilisation des technologies qui renforce la liberté intérieure : éducation à la sobriété numérique, protection des mineurs et lutte contre les modèles qui prospèrent sur la vulnérabilité.

171. Un autre risque, moins visible mais non moins grave, est celui du contrôle social, rendu possible par la collecte massive de données et l'utilisation de systèmes algorithmiques. **Lorsque chaque geste laisse des traces – déplacements, achats, relations, préférences –, un nouveau pouvoir se crée : celui de profiler, de prévoir et d'orienter les comportements, souvent sans que les personnes en aient pleinement conscience.** Si ces données sont utilisées pour prendre des décisions qui ont une incidence sur des opportunités concrètes (accès au crédit, recrutement, services), on risque de porter atteinte à la liberté et de discriminer les plus vulnérables. De plus, le contrôle ne passe pas seulement par des interdictions explicites, mais par l'architecture de la visibilité : ce qui est amplifié ou rendu invisible, ce qui est récompensé ou pénalisé, finit par façonner les opinions et les choix, générant conformisme et autocensure. C'est pourquoi la liberté, à l'ère numérique, n'est pas seulement une question intérieure : elle est aussi une question publique, qui exige des règles claires, de la transparence, des voies de recours et des limites proportionnées à l'utilisation de technologies intrusives, afin que la technique reste au service de la personne et ne devienne pas une forme d'emprise des consciences.

Le commentaire de « La Croix »

C'est frappant : dans cette encyclique, le pape n'en reste pas au « phénomène tech » le plus visible du moment, l'IA générative (de type ChatGPT). Dans ce paragraphe – et dans plusieurs autres, dont les 102 et 103 –, il est question d'un type d'IA moins connu, bien que déjà omniprésent dans nos existences : le profilage algorithmique. Il a pris énormément d'ampleur ces deux dernières décennies, à mesure que nos ordinateurs, smartphones et autres objets connectés se sont mis à capter nos moindres faits et gestes sous forme de données numériques.

Une fois récoltées, à quoi peuvent bien servir toutes ces données ? À être analysées pour « prédire » nos comportements futurs et fonder des décisions qui nous concernent personnellement. C'est ce qui se joue quand TikTok ou Facebook vous suggère telle vidéo à regarder. Mais aussi quand un employeur sélectionne « automatiquement » votre CV. Ou quand une banque décide de ne pas vous

accorder de prêt au regard de votre « score de risque » de devenir insolvable. De plus en plus de nos droits et obligations sont déterminés sur la base de ces calculs prédictifs.

Sauf que quand les algorithmes sont aux manettes, dénonce Léon XIV, plus personne n'assume le poids de la décision. C'est d'autant plus problématique selon lui que tous ces « scores » ont une tendance structurelle à [défavoriser les publics fragiles](#).

Mélinée Le Priol

172. À l'origine de ces problèmes se trouve une mentalité technocratique et post-humaniste qui tend à considérer la personne comme un objet manipulable ou une ressource à optimiser (33), en éliminant tout ce qui fixe des limites à la maximisation du profit : ce qui compte, c'est l'efficacité, et non le respect de la liberté et de la dignité humaine. Certains courants post-humanistes vont même jusqu'à envisager des êtres humains "de seconde classe", au service des intérêts d'élites qui se perçoivent comme supérieures : une perspective inquiétante, d'autant plus grave lorsqu'elle s'associe à des outils technologiques qui amplifient de manière exponentielle le pouvoir de contrôle et de sélection. De même certaines logiques d'endettement structurel qui maintiennent des peuples entiers dans des conditions de dépendance, révèlent la même mentalité en acceptant, sous de nouvelles formes, des relations de subordination proches de l'esclavage.

Briser les chaînes des nouvelles formes d'esclavage

173. Cette vision déformée de la personne se traduit aujourd'hui par diverses formes d'asservissement directement liées à l'économie numérique. Rien, dans le monde de l'IA, n'est immatériel ou magique. Chaque réponse qui semble immédiate et parfaite provient d'une longue chaîne de médiations, d'un vaste réseau de ressources naturelles, d'infrastructures énergétiques et, surtout, de personnes. Une part importante du fonctionnement de l'économie numérique repose sur le travail silencieux de millions d'êtres humains, employés à des activités peu visibles mais essentielles : étiquetage des données, modération des contenus – souvent très mauvais –, apprentissage des modèles. Dans de nombreux cas il s'agit de jeunes, pour la majorité des femmes, qui travaillent laborieusement pour un salaire de misère. **À cette fatigue invisible s'ajoute celle, encore plus brutale, de l'extraction des ressources nécessaires à la production des appareils et des microprocesseurs sur lesquels repose l'IA.** Dans certaines régions du monde, des enfants et adolescents travaillent dans des conditions dangereuses au broyage des matériaux dont on tire les terres rares. Des corps marqués, mutilés, utilisés pour que le flux de calcul ne s'interrompe jamais. En outre, des réseaux criminels utilisent des plateformes en ligne, des systèmes de messagerie, des paiements anonymes et des techniques de profilage pour recruter, contrôler et déplacer des victimes de la traite, fréquemment mineures, transformant hommes et femmes en "données" à tracer et en "colis" à déplacer au sein des mêmes circuits numériques qui soutiennent une grande partie de l'économie mondiale. Cette réalité interpelle profondément la conscience morale de notre temps. Il ne suffit pas d'invoquer

l'efficacité, ni de célébrer les bienfaits de l'innovation, s'ils reposent sur une chaîne d'exploitation qui reste délibérément invisible. Si une technologie promet l'émancipation mais produit de nouvelles formes de subordination mondiale, elle contredit le principe fondamental de la dignité de la personne.

Le commentaire de « La Croix »

À [Yaoundé](#) (Cameroun), le 17 avril, Léon XIV avait déjà rappelé que la révolution numérique repose sur une chaîne matérielle : serveurs, batteries et donc minerais. « *Le continent africain connaît bien (...) la face cachée des ravages environnementaux et sociaux causés par la course effrénée aux matières premières et aux terres rares.* » Derrière l'apparente immatérialité des algorithmes, l'Afrique centrale fournit une part décisive des métaux dits « critiques » : cobalt, cuivre, coltan... La RDC assure par exemple environ 73 % du cobalt minier mondial. Lundi 25 mai, lors de la [présentation de l'encyclique](#) au Vatican, la théologienne originaire de RDC Léocadie Wabo Lushombo était assise aux côtés du pape, rappelant la réalité de travailleurs « *souvent ignorés* » dont certains disent travailler dans les mines « *comme s'ils travaillaient dans leur propre tombe* ».

Mikaël Corre

174. La lutte contre les nouvelles formes d'esclavage constitue un test décisif pour le discernement éthique de l'IA et de la transformation numérique. Dans le sillage de la tradition inaugurée par Léon XIII, l'Église renouvelle sa condamnation ferme de toute forme d'esclavage, de traite et de marchandisation des personnes, et rappelle l'urgence d'un vaste mouvement de réflexion et d'action qui place au centre la dignité inaliénable de chaque être humain et le bien commun comme fins de la société et comme critères de tout choix personnel, social et politique. Sans cette réflexion éthique et humanisante, le pouvoir croissant des systèmes numériques risque de nous conduire vers de nouvelles atrocités, non moins honteuses que celles du passé que nous déplorons aujourd'hui, alors que nous continuons à nous présenter comme des sociétés "avancées" et "civilisées".

175. La traite doit être reconnue comme une forme contemporaine d'esclavage et comme une atteinte grave à la dignité humaine ; ne pas réagir avec fermeté ou tolérer de quelque manière que ce soit ces pratiques revient, dans une certaine mesure, à se rendre aujourd'hui complice des fautes commises hier, lorsque l'esclavage était justifié ou passé sous silence (34).

176. Au fur et à mesure que sa doctrine mûrissait, l'Église a progressivement pris conscience de la gravité de ces réalités. Il est vrai que les événements du passé ne peuvent être jugés hors du contexte historique, comme si tous les critères qui se sont affinés au fil du temps avaient toujours existé. Cependant, nous ne pouvons nier ni minimiser le retard avec lequel l'Église et la société ont condamné le fléau de l'esclavage. Si, dans l'Antiquité et au Moyen Âge, de nombreuses personnes et institutions ecclésiastiques avaient des esclaves, dès l'époque moderne, le Siège Apostolique romain, sollicité par les demandes des souverains, est intervenu à plusieurs reprises pour réglementer et légitimer les modalités de soumission et, dans certains cas, de réduction en esclavage des "infidèles" (35). Il faut attendre le XIX^e siècle pour trouver une

condamnation formelle, absolue et universelle de l'esclavage, notamment avec Léon XIII (36). Cela constitue un exemple clair de l'évolution de la compréhension, par l'Église, des vérités éternelles de la Révélation dont elle est la gardienne. Bien que l'on ne trouve pas d'homogénéité dans la question en soi – l'Église ayant longtemps toléré l'esclavage et n'en étant venue qu'ensuite à le condamner de manière absolue –, il existe une continuité tout au long de l'histoire quant à la conviction de la dignité de chaque être humain, créée à l'image de Dieu, même si, en dix-huit siècles, elle n'est pas parvenue à en exprimer officiellement l'incompatibilité totale avec l'esclavage. Il s'agit d'une blessure dans la mémoire chrétienne de laquelle nous ne pouvons nous considérer étrangers (37). Il est inévitable d'éprouver une profonde douleur en considérant l'énorme souffrance et l'humiliation que l'esclavage a signifiées pour tant de personnes, infiniment aimées par le Seigneur, en contraste avec leur dignité sans limites. **C'est pourquoi, au nom de l'Église, je demande sincèrement pardon.**

Le commentaire de « La Croix »

Ce n'est pas la première fois qu'un pape demande pardon pour la traite négrière. Jean-Paul II l'avait déjà fait en 1985 au Cameroun, puis en 1992 sur l'île de Gorée, au Sénégal. Mais sa demande comportait une limite : il mettait en cause les « baptisés » impliqués dans le commerce triangulaire, mais non l'Église en tant qu'institution, et encore moins le Saint-Siège. Jean-Paul II citait même une lettre du pape Pie II qualifiant l'esclavage de « *magnum scelus* » (« crime énorme ») en 1462, laissant entendre que Rome s'inscrirait dans une tradition de résistance à la traite. Une lecture à laquelle Léon XIV ne souscrit pas, mettant en cause l'institution elle-même, y compris le « *Siège apostolique romain* ».

Mikaël Corre

177. C'est précisément pour cette raison que le souvenir de la complicité et de l'aveuglement d'hier, face à l'injustice de l'esclavage, devient pour nous un appel à la vigilance : ce que nous avons appris doit se traduire en discernement et responsabilité dans le présent. Si nous ne voulons pas avoir à demander pardon à l'avenir pour ne pas avoir été fidèles au trésor de la dignité humaine que renferme notre foi, c'est à nous aujourd'hui d'être directs et fermes dans la dénonciation de la traite sous ses multiples formes et de soutenir, pas à pas, aux côtés de tous ceux qui s'y engagent, des parcours concrets de prévention, de protection, de libération et de réhabilitation.

178. Le colonialisme revêt de nos jours un visage inédit. Il ne domine pas seulement les corps, mais s'approprie les données, transformant les vies personnelles en informations exploitables. Des territoires entiers, en particulier ceux de moindre importance géopolitique et de plus grande fragilité structurelle, sont actuellement traversés par une nouvelle logique d'extraction : celle des flux sanitaires, profils épidémiologiques, cartes génétiques et données démographiques. Ce sont là les nouvelles « terres rares » du pouvoir : des informations vitales qui, une fois mises en relation, peuvent servir à entraîner des modèles prédictifs, à orienter des stratégies d'investissement, à anticiper les crises et surtout à sélectionner les personnes et les choses qui comptent.. Celui qui détient les données sanitaires de populations entières, aujourd'hui souvent collectées sous le couvert de l'aide, de la recherche ou de l'innovation, détient en réalité un levier structurel sur l'avenir : il peut modeler les besoins et les marchés. Et il peut décider, avant

les autres, à qui destiner les médicaments, les investissements et les protections. C'est là que se joue l'un des enjeux moraux les plus urgents de notre époque : transformer la connaissance partagée en bien commun, et non en levier de domination ; rendre aux peuples non seulement les données qui les décrivent, mais aussi la possibilité de décider comment elles seront utilisées, par qui et pour qui. Autrement, l'ère numérique ne sera pas postcoloniale, mais coloniale sous une nouvelle forme.

179. Les nouvelles formes d'esclavage se nourrissent de chaînes économiques et d'infrastructures numériques. Il faut donc œuvrer dans plusieurs directions : tout d'abord, en renforçant les exigences en matière de transparence des filières qui soutiennent l'industrie technologique et l'économie numérique, afin qu'aucun avantage concurrentiel ne repose sur une exploitation invisible. Deuxièmement, il est nécessaire que les entreprises et les investisseurs adoptent des critères clairs de vérification éthique préventive (*due diligence*), en incluant parmi leurs priorités la protection des travailleurs, la lutte contre le travail forcé et l'impact social des modèles d'entreprise basés sur les données. En outre, les plateformes numériques doivent être appelées à coopérer de manière responsable avec les autorités et la société civile afin d'empêcher que les outils de communication, de paiement et de ciblage ne deviennent des canaux de recrutement et de contrôle des victimes. Lorsque ces choix convergent, l'environnement numérique peut se transformer d'un espace de prédation en un espace de protection, de prévention et de promotion de la dignité.

Une responsabilité partagée

180. Les différents domaines abordés – la recherche de la vérité dans la vie publique, l'éducation dans l'environnement numérique, les transformations du monde du travail, la fragilité des familles et les nouvelles formes d'esclavage – ne constituent pas des phénomènes isolés. Ils manifestent le même enjeu : si la technique devient un critère absolu, la personne risque d'être traitée comme une donnée, un engrenage ou une marchandise ; si, au contraire, la technique s'inscrit dans une perspective de sagesse, elle peut devenir une occasion de croissance, de justice et de fraternité.

181. Dans cette perspective, la Doctrine sociale de l'Église prône une responsabilité partagée. Elle demande que ces processus soient conduits avec clairvoyance : par des institutions capables de réguler sans étouffer et de protéger sans se substituer ; par des entreprises qui reconnaissent dans le travail et la dignité un critère de réussite ; par des corps intermédiaires et des communautés éducatives qui rétablissent la confiance et les liens ; par des citoyens qui cultivent la responsabilité, la sobriété, le discernement et le sens de la vérité. Ce n'est qu'ainsi que l'innovation pourra véritablement devenir un développement humain intégral et non un facteur d'exclusion et de domination ; et ce n'est qu'ainsi que la promesse du progrès pourra être reconnue comme vraie, car mesurée à l'aune de la dignité inviolable de chaque homme et de chaque femme.

(1) Benoît XVI, Lett. enc. *Caritas in veritate* (29 juin 2009), n. 34 : AAS 101 (2009), pp. 668-669.

(2) Saint Jean-Paul II, Lett. enc. *Veritatis splendor* (6 août 1993), n. 32 : AAS 85 (1993), p. 1159.

(3) François, Lett. enc. *Fratelli tutti* (3 octobre 2020), n. 207 : AAS 112 (2020), p. 1043.

- (4) H. Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, III, New York 1962, p. 474.
- (5) *Discours aux professionnels de la communication* : AAS 117 (2025), pp. 681-682.
- (6) Benoît XVI, *Message pour la 47^e Journée Mondiale des Communications Sociales* (24 janvier 2013) : AAS 105 (2013), p. 183.
- (7) François, *Discours à l'occasion de la remise de la médaille de Chevalier et de Dame Grand-Croix de l'Ordre de Pie IX à Philip Pullella et Valentina Alazraki*, (13 novembre 2021) : *L'Osservatore Romano*, 13 novembre 2021, p. 12.
- (8) Cf. Platon, *Lettre VII*, 344b-c. : Ed : Souilhé, XIII/1, Paris 1931 (CUF, Série grecque 63), p. 54.
- (9) Cf. *Discours aux participants au Congrès organisé par la Fondation pour l'étude et la recherche sur l'enfance et l'adolescence sur la dignité des mineurs à l'ère du numérique* (13 novembre 2025) : *L'Osservatore Romano*, 13 novembre 2025, p. 3.
- (10) Cf. *Discours aux membres de l'Advisory Board de Rcs Academy* (7 novembre 2025) : *L'Osservatore Romano*, 7 novembre 2025, p. 4.
- (11) Saint Jean-Paul II, Lett. enc. *Laborem exercens* (14 septembre 1981), n. 3 : AAS 73 (1981), p. 584.
- (12) Cf. François, Lett. enc. *Laudato si'* (24 mai 2015), n. 128 : AAS 107 (2015), p. 898.
- (13) Dicastère pour la Doctrine de la Foi – Dicastère pour la Culture et l'Éducation, Note *Antiqua et nova* (14 janvier 2025), n. 67 : AAS 117 (2025), pp. 188-189.
- (14) Cf. Saint Jean-Paul II, Lett. enc. *Laborem exercens* (14 septembre 1981), n. 18 : AAS 73 (1981), pp. 622-625.
- (15) Cf. François, Lett. enc. *Laudato si'* (24 mai 2015), n. 109 : AAS 107 (2015), p. 891.
- (16) Cf. Benoît XVI, Lett. enc. *Caritas in veritate* (29 juin 2009), n. 32 : AAS 101 (2009), p. 666.
- (17) Cf. Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n. 268.
- (18) Cf. Benoît XVI, Lett. enc. *Caritas in veritate* (29 juin 2009), n. 64 : AAS 101 (2009), p. 698.
- (19) Cf. François, Lett. enc. *Laudato si'* (24 mai 2015), n. 129 : AAS 107 (2015), p. 899.
- (20) Cf. *ibid.*
- (21) Cf. Id., Lett. enc. *Fratelli tutti* (3 octobre 2020), n. 108 : AAS 112 (2020), p. 1006.
- (22) Dicastère pour la Doctrine de la Foi – Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones. Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel* (6 janvier 2018), n. 6 : AAS 110 (2018), p. 772.
- (23) François, *Salutation au personnel du Fonds International de Développement Agricole (IFAD)* (14 février 2019) : AAS 111 (2019), p. 309. Cf. Benoît XVI, Lett. enc. *Caritas in veritate* (29 juin 2009), n. 22 : AAS 101 (2009), p. 657.
- (24) Cf. *ibid.*, n. 36 : AAS 101 (2009), pp. 671-672.

- (25) Cf. François, Exhort. apost. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), n. 204 : AAS 105 (2013), pp. 1105-1106.
- (26) Cf. Saint Paul VI, Lett. enc. *Populorum progressio* (26 mars 1967), n. 87 : AAS 59 (1967), p. 299.
- (27) Cf. Saint Jean-Paul II, Lett. enc. *Centesimus annus* (1^{er} mai 1991), n. 39 : AAS 83 (1991), p. 841.
- (28) Cf. Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n. 211.
- (29) Cf. Saint Jean-Paul II, Lettre *Gratissimam sane* (2 février 1994), n. 17 : AAS 86 (1994), pp. 903-906.
- (30) Cf. Conférence des évêques catholiques des États-Unis, *Sons and Daughters of the Light. A Pastoral Plan for Ministry with Young Adults* (12 novembre 1996), Washington D.C. 1996, I, 3.
- (31) Cf. Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n. 290.
- (32) Cf. *ibid.*, n. 214.
- (33) Cf. François, *Message pour la célébration de la 48^e Journée Mondiale de la Paix* (8 décembre 2014), n. 4 : AAS 107 (2015), pp. 70-71.
- (34) Cf. Commission Théologique Internationale, *Mémoire et réconciliation : l'Église et les fautes du passé*, Cité du Vatican 2000, 5. 3.
- (35) Ainsi dans les Bulles *Sicut dudum* (13 janvier 1435) et *Etsi suscepti* (9 janvier 1442) d'Eugène IV et dans les Bulles *Dum diversas* (18 juin 1452) et *Romanus Pontifex* (8 janvier 1455) de Nicolas V. Les pressions politiques et, parfois aussi, économiques ont pris le pas sur les exigences évangéliques. L'évangélisation fut fréquemment mise de côté ou mal interprétée en fonction des ingérences des pouvoirs temporels, relativisant l'incompatibilité de l'esclavage avec la conscience chrétienne.
- (36) Cf. Léon XIII, Lett. enc. *In plurimis* (5 mai 1888) : *Acta Leonis XIII*, VIII, Rome, 1889, pp. 169-192. Il faut noter qu'en 1866 encore, le Saint-Office distinguait entre aspects immoraux et moraux de la servitude, sans la condamner pleinement : Rome, Archives du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, Instr. 1293 : *Instruction du Saint-Office sur divers doutes de Mgr Massaia, Vicaire Apostolique dans le pays des Galla*, avril 1866, réponse à la question n. 15.
- (37) Cf. Saint Jean-Paul II, Bulle *Incarnationis mysterium* (29 novembre 1998), n. 11 : AAS 91 (1999), pp. 139-141.